

*Instituteur en classe Freinet pendant une trentaine d'année, puis formateur à l'IUFM de Nantes, Jean Le Gal milite pour les droits de l'enfant et pour une éducation à la citoyenneté par la participation active et responsable des élèves. Il a publié notamment **Les droits de l'enfant à l'école**, aux éditions De Boeck et Belin, en 2002, et **Le maître qui apprenait aux enfants à grandir**, aux Éditions Libertaires et ICEM pédagogie Freinet, en 2007. Avec Frédéric Jésus, médecin psychiatre exerçant en service public, il propose dans ce dernier livre une réflexion élargie bien au delà de l'école, englobant la famille et l'ensemble des institutions où se prennent des décisions concernant les enfants.*

Dès le début du XXe siècle, des éducateurs de l'École nouvelle et de l'École socialiste ont créé des communautés dans lesquelles les enfants pouvaient exercer des droits et des libertés, donner leur avis sur l'organisation de la vie sociale, sur les activités et sur les apprentissages et participer aux décisions avec les adultes.

### **L'appel "Aux éducateurs d'avant-garde"**

Pour Freinet et le Mouvement International de l'École Moderne, l'école, la famille et le milieu social doivent permettre aux enfants d'acquérir les savoirs qui les rendront plus libres, plus autonomes, plus conscients des luttes à mener pour changer la société et promouvoir les valeurs de paix, de solidarité, de coopération, de respect des personnes et de leurs droits.

C'est pourquoi, au moment du Front populaire, en France, Freinet a lancé un appel "Aux éducateurs d'avant-garde" (**L'Éducateur prolétarien**, 10 mai 1935)

*"Mettez... vos actes de tous les jours en harmonie avec vos idées : apprenez à vos enfants dans votre famille, à vos élèves en classe, à se gouverner eux-mêmes, à prendre des responsabilités et à s'émanciper ; entraînez-les à s'exprimer totalement, à parler et à écrire, à critiquer et à voir juste ; donnez-leur la joie du travail désiré et voulu."*

Alors que la **Convention internationale des droits de l'enfant**, adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989, lui reconnaît les droits de libertés d'expression et de participation démocratique, cet appel reste, hélas, d'actualité.

Pour le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, il faudrait à l'école, "assurer la participation régulière des enfants aux processus de décision au moyen, notamment, des conseils de classe, des conseils d'élèves et de la présence de représentants des élèves dans les conseils et comités scolaires, où ils peuvent exprimer librement leurs vues sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques scolaires et des codes de conduite. Ce droit devrait être inscrit dans la législation et son application ne devrait pas dépendre du bon vouloir des autorités, des écoles et des directeurs".

### **Une autre approche de la parentalité**

*Une famille "où les enfants peuvent librement exprimer leurs opinions et être pris au sérieux dès le plus jeune âge constitue un modèle important, et prépare l'enfant à exercer le droit d'être entendu dans la société au sens large. Une telle approche de la parentalité favorise l'épanouissement personnel, renforce les relations familiales, facilite la socialisation des enfants et joue un rôle préventif contre toutes les formes de violence à la maison et dans la famille".*

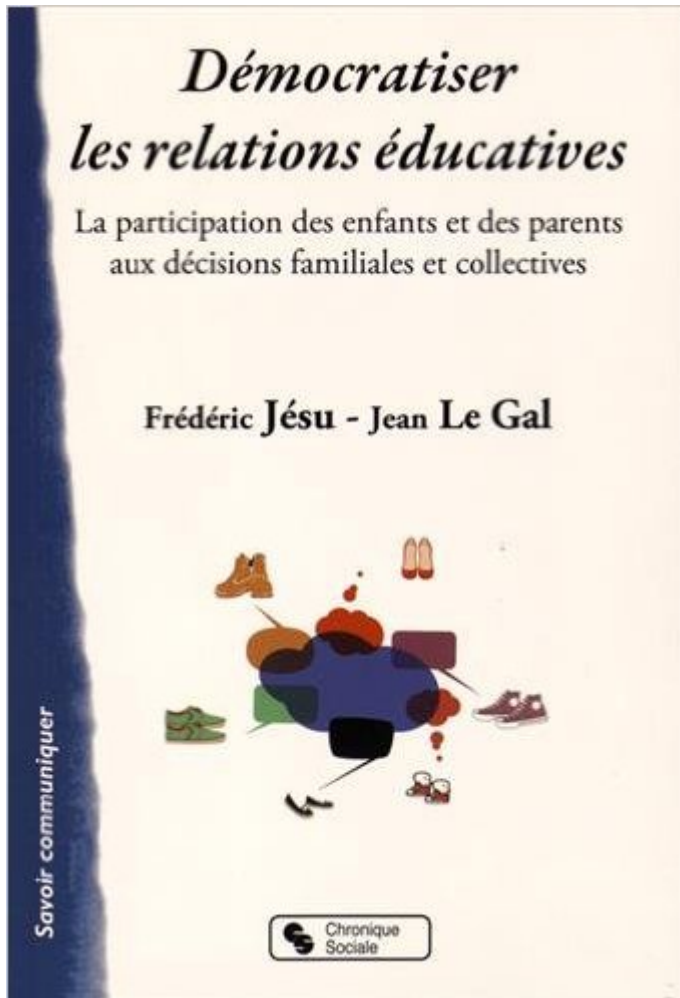
Frédéric Jésus et Jean Le Gal, engagés dans la promotion des droits de l'enfant par leurs recherches et leurs actions, ont bien la conviction que la participation des enfants à la vie familiale et sociale, est essentielle pour les préparer à être les acteurs engagés et responsables d'une société libre.

Ils nous proposent un ouvrage centré sur la démocratisation des relations éducatives au sein des

familles (parents et enfants), dans les institutions à vocation éducative mais aussi dans les différentes circonstances où se discutent et se prennent des décisions publiques qui concernent l'éducation, familiale et extrafamiliale, des enfants.

**Jean Le Gal**

**Frédéric Jésus et Jean Le Gal, *Démocratiser les relations éducatives. La participation des enfants et des parents aux décisions familiales et collectives*, Chronique sociale (Savoir communiquer), 2015, . 512 p., 24,90 €.**



[Note parue dans le n°5 de L'Émancipation syndicale et pédagogique, janvier 2016, 4 €.](#)